



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 13626

Texte de la question

Mme Fanny Dombre Coste attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation de l'Epra, Échanges et productions radiophoniques. Groupement d'intérêt public depuis 1993, l'Epra a pour mission principale de favoriser l'intégration républicaine et de promouvoir la lutte contre les discriminations, il est destiné à financer la production par les radios associatives de programmes ayant trait à la valorisation de la diversité, à l'histoire de l'immigration et à la parole des quartiers. Le GIP Epra contribue aussi à la constitution d'une base de données sonores, grâce à la mutualisation d'émissions radiophoniques sur les thèmes de l'intégration républicaine en France, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité des chances, tout en favorisant l'échange de programmes au sein des radios partenaires. L'Epra permet ainsi aux radios associatives de valoriser leurs productions radiophoniques et d'élargir leur champ de diffusion. Le GIP regroupe à ce jour 171 radios associatives dont 11 en Languedoc-Roussillon. Ce groupement d'intérêt public est actuellement menacé de suppression. Elle lui demande les mesures qu'elle entend prendre afin d'assurer la pérennisation du GIP Epra.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte une attention toute particulière à la politique d'échange et de diffusion de programmes radiophoniques, depuis la création du groupement d'intérêt public Échanges et productions radiophoniques (EPRA). Le ministère de la culture et de la communication s'est d'ailleurs tout particulièrement investi dans le projet de numérisation des archives de l'EPRA. Il connaît, par ailleurs, le fort attachement des radios associatives à cet outil qui achète des émissions produites par les radios adhérentes qui les diffusent sur l'ensemble du territoire national. Cette mutualisation permet d'enrichir les grilles des radios avec des programmes de qualité sur des thématiques chères au ministère, telles que la politique de la ville, l'immigration, le dialogue interculturel, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. Pourtant, aujourd'hui les missions de l'EPRA sont compromises en raison d'importantes difficultés financières du fait que son principal financeur, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), ait recentré son action sur d'autres interventions prioritaires au titre de la politique de la ville. En l'absence d'autres sources de financement, la dissolution du GIP EPRA a été envisagée. Toutefois, l'assemblée générale du GIP a adopté le 21 décembre 2012 une délibération portant renouvellement du groupement jusqu'au 31 décembre 2013, afin de permettre un examen attentif de la situation des agents qu'il emploie et de la résolution d'autres problèmes tels que celui des archives radiophoniques au cas où la structure ne pourrait être maintenue. En parallèle, une mission a été confiée à Monsieur Jérôme Bouvier, par ailleurs médiateur de Radio-France, sur l'évolution du soutien public aux radios associatives qui mènent des actions en faveur des quartiers de la politique de la ville et de l'intégration, la constitution et l'organisation d'une mise en réseau de ces radios et la gestion des archives radiophoniques de l'EPRA. Une nouvelle assemblée générale se tiendra le 30 juin 2013 au plus tard pour se prononcer sur le rapport issu de cette réflexion.

Données clés

Auteur : [Mme Fanny Dombre Coste](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13626

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7458

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3845